Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 035-213500424-20251208-D_2025_92-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Brielles

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/12/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	12	12

Vote
A la majorité
Pour : 0 Contre : 12 Abstention : 1

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 15/12/2025
Et
Publication ou notification du : 15/12/2025

L'an 2025, le 8 Décembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Brielles s'est réuni à la salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame DELAHAYE Elisabeth, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 02/12/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/12/2025.

Présents : Mme DELAHAYE Elisabeth, Maire, Mmes : TRUCAS Lorraine, VALLAIS Peggy, MM : DESDOIGTS Etienne, FOUCHER Emmanuel, GAUDIN Bernard, MAUPILE Patrick, NEVEU Joseph, OISEL Olivier, PIHOURS Arnaud, TRICOT Nicolas

Excusé ayant donné procuration : M. GESLIN Serge à M. TRICOT Nicolas

A été nommé(e) secrétaire : M. TRICOT Nicolas

2025-92 – Demande de participation frais de fonctionnement - Ecole privée "Notre Dame de Lourdes" - Etrelles

Madame le Maire informe les élus qu'un enfant de la commune est scolarisé en GS à l'école privée d'Etrelles durant l'année scolaire 2025-2026.

L'école publique d'Etrelles sollicite la commune concernant la participation aux frais de fonctionnement de cet élève.

Madame le Maire indique aux élus pour la rentrée scolaire 2024-2025, le coût moyen départemental par élève en :
- Elémentaire : 493.00 €
- Maternelle : 1 554.00 €

Après en avoir échangé, délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :

- **Refuse** de participer aux frais de fonctionnement de l'école privée d'Etrelles pour l'enfant domicilié sur la commune.
- **Autorise** Madame le Maire ou son représentant à notifier cette décision à la commune d'Etrelles.
- **Autorise** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En Mairie,
Le 11 décembre 2025

Le Maire,
Elisabeth DELAHAYE

Le Secrétaire de séance,
Nicolas TRICOT

MAIRIE de BRIELLES 35370